

Mme Lequemener Sarah
Professeur d'allemand
Lycée R. Savignac
12200 Villefranche de Rouergue

A Villefranche de Rouergue,
Le 23/03/2015,

Madame, Monsieur,

Comme vous pouvez le constater dans le document ci-joint, la réforme des langues vivantes prévue dans les collèges aurait des effets désastreux sur l'apprentissage des langues en classes bilangues et met en particulier en grave danger l'apprentissage de l'allemand au collège Francis Carco de Villefranche de Rouergue.

Avec la réforme pour laquelle l'académie de Toulouse aurait été considérée comme "pilote", les élèves germanistes se voient supprimer les 3 heures en 6ème et réduits à 2 heures d'exposition à la langue en 5ème. Cette décision entraîne la suppression pure et simple du poste d'allemand du collège F. Carco, qui était jusque là complété par des heures au collège Fabre de Rodez. Avec la perte des heures en 6ème et en 5ème, le complément sur Rodez a été supprimé et les heures à Carco passent sous la barre fatidique du demi-poste, permettant ainsi sa fermeture - mesure votée au dernier Conseil d'Administration, sans que l'on ne prenne la mesure de ce qui se jouait pour la prochaine rentrée.

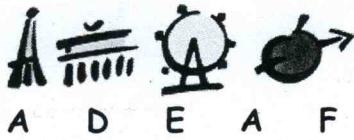
La solution proposée : que j'accepte d'exercer sur les deux établissements - n'est pas une solution satisfaisante car on me propose des regroupements impossibles de classes, pour contrecarrer un volume horaire intenable si l'on respecte les textes officiels et les volumes horaires sensés être assurés pour chaque filière. Sans parler du nombre impressionnant de différents niveaux et en sachant ce que cela signifie pour les élèves : avoir le même professeur pendant 6 ans (ce qui s'avère être un facteur très négatif d'après l'expérience que nous en avons dans d'autres établissements).

J'espère avoir votre soutien pour faire remonter mon inquiétude et ma protestation auprès de l'Inspection académique, rectorale et auprès du gouvernement.

En ce qui concerne l'apprentissage de l'allemand au collège Carco, je pense qu'il faut absolument rétablir la possibilité d'apprendre l'allemand en sixième bilangue pour que le poste soit maintenu et que les élèves bénéficient des mêmes avantages que dans les villes plus importantes, c'est à dire que le choix des langues ne soit pas réduit au minimum, en tenant également compte du nombre très important d'offres d'emploi sur le marché du travail liées à la maîtrise de la langue allemande.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à ces préoccupations et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.





Association pour le Développement de l'Enseignement de l'Allemand en France
<http://adeaf.net/>

Objet: Respect des accords franco-allemands dans l'enseignement du second degré

Madame, Monsieur,

Nous souhaitons vous alerter sur la menace que font peser sur l'apprentissage de l'allemand en France les mesures concernant les langues proposées à la négociation syndicale dans le cadre de la réforme du collège.

Le maintien annoncé "des classes bi-langues de 6e assurant la continuité de l'apprentissage d'une langue vivante autre que l'anglais à l'école élémentaire" programme la suppression des classes bilangues, largement majoritaires, où les élèves ne poursuivent pas mais commencent à apprendre l'allemand. Cela conduirait à faire périlcliter ce dispositif alors qu'il a permis une stabilisation du nombre d'élèves germanistes et provoquerait le déclin de l'apprentissage de l'allemand.

La disparition de ces classes irait à l'encontre des objectifs nationaux d'une intensification de l'apprentissage de l'allemand en France, conformément aux engagements binationaux pris lors du Plan de relance de l'enseignement de l'allemand en France, engagements que vous avez réaffirmés avec force lors du 50^e anniversaire du Traité de l'Élysée.

Par ailleurs, l'apprentissage d'une seconde langue vivante dès la 5e, loin de constituer une avancée, pourra être préjudiciable à la qualité de l'apprentissage dès lors que le même volume hebdomadaire de cours est réparti sur trois années au lieu de deux, entraînant un émiettement et une faiblesse horaires défavorables au développement des compétences de communication en langue étrangère...

Enfin, il est prévu que les sections européennes, qui proposent un enseignement renforcé en langue vivante associé à une discipline non linguistique, disparaissent des collèges. Il semble paradoxal qu'à l'heure où la maîtrise des langues vivantes est cruciale, non seulement pour l'emploi mais encore pour la construction d'une Europe plurilingue et fraternelle, ces parcours de qualité bien identifiés soient supprimés au lieu d'être généralisés.

De tels changements auraient de graves conséquences sur tout ce que le franco-allemand peut offrir, en termes d'échanges, de certifications, de mobilité future et doubles cursus du post-bac. Les chances d'études et d'emploi pour les germanistes sont précieuses pour l'avenir des jeunes que nous formons. Se priver d'un tel vivier nous semble incompréhensible sur le plan économique.

L'amitié franco-allemande est exemplaire. Il est important de mobiliser la jeunesse au bénéfice de cette amitié au cœur de la coopération européenne, et donc de promouvoir la langue de notre principal partenaire culturel, commercial, économique et politique. L'enseignement de l'allemand en France tient une place essentielle dans cette mobilisation. Vous avez d'ailleurs réaffirmé dans votre Déclaration du Conseil des ministres franco-allemand à l'occasion du cinquantième anniversaire du Traité de l'Élysée le 22 janvier 2013 à Berlin, "l'importance majeure de l'apprentissage de la langue du partenaire, au bénéfice d'une meilleure compréhension et du rapprochement de nos sociétés, mais également de l'employabilité des jeunes et des compétences professionnelles de tous".

Nous ne doutons donc pas que vous voudrez faire respecter les engagements pris et veiller à ce que l'enseignement de l'allemand au collège ne soit pas fragilisé mais au contraire consolidé.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à ces préoccupations et vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma haute considération.